



FL 22 12 01 2016

## dossier d'Enquête (L2 EST) DREAL 1992

- d'utilité publique des travaux
- en vue d'attribution du statut autoroutier

Extraction : BDO

### [Page 150 : Protections acoustiques \(Secteur S8 – Montolivet\) secteur de FRAIS VALLON](#)

« Les points marquants de l'impact paysager de l'infrastructure projetée, sont :

- L'échangeur de Frais Vallon : ses 3 niveaux et sa complexité fonctionnelle renforcent encore l'image de nœud routier ;
- **Les écrans acoustiques nécessaires** pour protéger les zones habitées des nuisances phoniques engendrées par le projet : ils marquent à leur manière le paysage »

### [Page 153 : Même secteur](#)

« **Sans protection acoustique ni enrobé drainant**, les niveaux de bruit prévisibles à proximité de la Rocade L.2 atteignent généralement des **valeurs supérieures à 70 dB(A), et localement à 75 dB(A)**. Bien que les réservations et acquisitions foncières assez larges, aient permis d'éviter les situations de proximité très critiques, on voit que la Rocade L.2 constitue une **source de forte nuisance**, pour l'ensemble des zones traversées à ciel ouvert »

### [Page 157 : Secteur ESPEROUN et PARC DESSUARD](#)

« Le long de la Rue Charles Kaddouz, les immeubles de la Résidence « L'Espéroun » (situés à 90 mètres de l'axe du projet) actuellement exposés à des niveaux de bruit très élevés dus au trafic sur la Rue Charles Kaddouz (**71 dB(A) mesurés**) et l'Avenue de Saint Julien, recevront, en outre, le bruit en provenance de la L2 et de l'Echangeur de Saint Julien.

Sur l'immeuble qui longe la Rue Charles Kaddouz, la contribution de la L2 est élevée : **71 à 76 dB(A) au dernier étage sans enrobé drainant, ramenés de 68 à 74 dB(A) avec enrobés drainants. Toutes sources sonores confondus, le niveau global s'élève de 74 à 76 dB(A) sur la L2 et d'Echangeur de Saint Julien.** »

« La clinique Saint Victor située à 50 mètres de l'axe du tracé, sera fortement exposée avec des niveaux de bruit atteignant 77 dB(A). **Les derniers étages des immeubles du Parc Dessuard (à 130 mètres de l'axe du tracé), nécessitent également une protection active (70 dB(A) prévus).** »

### [Page 166 : Cité HLM](#)

« Les nuisances phoniques prévisibles au droit de l'Echangeur de Frais Vallon, peuvent conduire à proposer :

- d'étendre la Zone d'Activités (ZA) existante sur le pavillonnaire à l'Ouest de la L2 ;
- **de transformer dans la Cité de Frais Vallon, en immeubles de bureaux ou d'activités, la tour " H " et le bâtiment " B " : ceux-ci ont l'avantage d'être particulièrement bien situés à proximité d'une des portes de la Ville avec Métro, la radiale S.8 et la L2 ; en outre, il y a lieu de signaler que le bâtiment " B " présente l'avantage d'être un écran anti-bruit pour le reste de la Cité H.L.M. de Frais Vallon** »

### Page 177 : Protection du Secteur S8 – Montolivet : secteur de FRAIS VALLON

*Pour le secteur S.8 — Montolivet, les objectifs acoustiques fixés, pourront être satisfaits avec les dispositifs de protection suivants :*

- *écrans transparents inclinés sur le viaduc (de l'ordre de h = 2,50 mètres),*
- *écrans verticaux et buttes de terre de 2 à 4 mètres de hauteur, en bordure des bretelles de l'échangeur et en crête de talus,*
- *école de Frais Vallon traitée au moyen d'une " protection rapprochée " : merlon et mur (de l'ordre de h = 3,00 mètres),*
- *revêtement absorbant de parois verticales des trémies, traitement de façades de trois immeubles du Groupe de Frais Vallon, et de la maison de retraite " La Souvenance ", les protections " à la source " restant insuffisantes. »*

### Page 177 : Protection du secteur KADDOUZ

*« Tranchée ouverte entre Bois Luzy et Saint Julien :*

*La protection du pavillonnaire proche de la tête Sud nécessitera :*

- *un traitement acoustique de la tête de souterrain et mur de l'ordre de 2 mètres à l'aplomb de la tête,*
- *des écrans et buttes latéraux de 2 à 3 mètres de hauteur,*
- *un revêtement absorbant sur les parois verticales de la trémie.*

*Compte tenu du niveau de bruit auquel l'immeuble de l'Esperoun est exposé, un traitement de façade est envisagé.*

### Page 177 : Protection du secteur Parc DESSUARD

*« — Secteur Saint Julien — A50*

*Clinique Saint Victor et parc Dessuard*

*La protection d'ensemble sera assurée par une casquette de 4 mètres de hauteur et inclinée à 30 degrés en crête du mur de soutènement entre la L2. et la bretelle. Un mur d'enceinte de 2 à 4 mètres de hauteur, sera rétabli au droit de la clinique. Les parois verticales seront revêtues de matériaux absorbants. »*

### Page 195 : Nuisances phoniques

*« 3 – 5 Pour les atteintes à l'habitat (nuisances phoniques), les mesures d'atténuation des impacts dus au bruit comportent selon les cas, la construction d'écrans ou de buttes anti – bruit, la réalisation de revêtements absorbants sur parois verticales, le traitement de certaines façades d'immeubles collectifs exposés (Frais Vallon, Florian) »*